



Une amie a été violée à l'âge de 12 ans

Par **Saucisson**, le **29/07/2010** à **16:13**

Bonjour,

Il y a une semaine, une de mes meilleures amies m'a avoué avoir été violée à l'âge de 12 ans, par son oncle. Lorsque j'ai appris ça, ma première réaction a été de lui dire d'aller tout dire à la Police, qui était à deux pas. Mais elle a peur, elle ne veut pas que ses parents soient au courant parce qu'elle culpabilise et ne veut pas leur faire de la peine. C'est ma meilleure amie et je ne peux pas aller contre sa volonté, surtout que je suis la seule personne à qui elle l'ait dit, elle a besoin de mon soutien. En revanche, elle m'a promis de le dire à la police lors de ses 18 ans qui sont dans deux semaines. En fait, elle espère que ses parents pourront ne pas être au courant une fois qu'elle sera majeure. Est-ce vrai, ou seront-ils obligatoirement au courant ? De plus, aucune preuve n'indique qu'il l'a bel et bien violée, ils n'étaient que tous les deux... Alors y a-t-il des chances pour qu'il aille en prison ? Et enfin, sachant ce que je sais, est-ce que je ne commets pas un délit en ne disant rien à la Police ?

Par **jeetendra**, le **29/07/2010** à **18:51**

S.O.S. Viol - Collectif Féministe contre le Viol
5, cours Saint Louis - 13001 MARSEILLE
Téléphone écoute téléphonique : 04 91 33 16 60

Bonsoir, le viol c'est un crime, que votre amie ne culpabilise pas et prenne contacte avec l'Association SOS Viol à Marseille, ils pourront l'aider, courage pour elle, cordialement.

Par **Saucisson**, le **29/07/2010** à **19:57**

Merci pour la réponse, je vais essayer de la convaincre mais je pense que ce ne sera pas facile, ça représente un grand pas pour elle sachant qu'elle l' a dit pour la première fois à quelqu'un il n'y a même pas une semaine.

Sinon, tu n'as aucune réponse à mes trois questions ?